

# RAPPORT ANNUEL

2022-2023

Centre de services scolaire des Chic-Chocs



Centre  
de services scolaire  
des Chic-Chocs

Québec 

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année scolaire 2022-2023 a été marquée par la reprise de nos activités dites normales après la pandémie qui nous a durement frappés. Cette réalité a rendu notre communauté scolaire plus forte et nous a incité à continuer à innover et à nous développer. Nous avons ainsi pu consolider nos acquis tout en continuant à être orientés vers les défis auxquels nous devons faire face présentement et dans l'avenir. Un des premiers défis à relever est certes celui touchant la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur public.

À cet effet, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a multiplié les efforts pour mettre de l'avant des actions concrètes afin de contrer ce grand défi de la main-d'œuvre qui a constitué, pour notre organisation, un défi majeur au cours de l'année 2022-2023 et nous poursuivrons nos actions pour la présente année.

Nous avons eu également le privilège, lors de la séance du conseil d'administration de juin dernier, d'approuver notre plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027.

À titre de présidente, j'ai été impressionnée par l'implication de nos élèves, des membres de notre personnel, des parents et des membres de nos communautés qui ont tous contribué à faire de ce plan d'engagement vers la réussite, un modèle de dévouement au développement de l'éducation dans notre région. Nous sommes reconnaissants aux membres du personnel dont l'engagement et le dévouement ont été inébranlables. C'est en gardant le cap sur nos valeurs et notre mission que nous pouvons voir cette solidarité qui nous unit. Nous remercions les membres de notre personnel, les parents, nos précieux partenaires pour leur appui de tous les instants.

**Julie Pariseau**

Présidente



# MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons le rapport annuel qui fait état des nombreuses réalisations du Centre de services scolaire des Chic-Chocs au cours de la dernière année. Encore une fois, l'engagement et la mobilisation de nos équipes nous ont permis d'avancer vers l'atteinte de notre mission première : soutenir la réussite de nos élèves, jeunes et adultes.

Cette dernière année a été consacrée en partie à la réalisation du tout nouveau plan d'engagement vers la réussite. Nous avons déterminé notre vision et nos valeurs qui forgeront notre organisation pour en faire un lieu bienveillant et accueillant pour tous, favorisant ainsi des apprentissages de qualité.

Un personnel compétent et qualifié est essentiel pour notre organisation. Nous avons donc travaillé fort pour le recrutement afin de pouvoir offrir des services de qualité aux élèves, mais également pour permettre à nos employés d'être bien au travail. Avec l'embauche d'une ressource dédiée à la dotation du personnel, la création d'un comité de travail et de la promotion partout en province, nous avons réalisé plusieurs actions afin de contrer le problème de la pénurie de main-d'œuvre. Le personnel des écoles et des services administratifs a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation ce qui nous a permis de continuer à fonctionner tout en offrant le meilleur aux élèves.

J'aimerais également saluer tout le travail et l'implication des membres du conseil d'administration qui font preuve de grand professionnalisme et qui prennent à cœur le bien-être des employés ainsi que celui des élèves. Je tiens également à remercier nos précieux partenaires qui soutiennent directement ou indirectement la persévérance scolaire et la réussite de nos élèves.

En terminant, je souhaite remercier tous les employés pour leur engagement ainsi que pour la qualité de leur travail au quotidien. Sans eux, l'organisation ne pourrait être aussi fonctionnelle et nous ne pourrions offrir tout le soutien nécessaire à nos élèves. Vous êtes indispensables et je vous en suis grandement reconnaissante.

**Josée Synnott**

Directrice générale par intérim





# TABLE DES MATIÈRES

<b>01</b>	<b>PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE</b>	<b>5</b>
	1.1 Le Centre de services scolaire en bref . . . . .	5
	1.2 Faits saillants . . . . .	8
	1.3 Services éducatifs et autres services . . . . .	11
<b>02</b>	<b>GOVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE</b>	<b>19</b>
	2.1 Conseil d'administration . . . . .	19
	2.2 Autres comités de gouvernance. . . . .	20
	2.3 Code d'éthique et de déontologie . . . . .	26
	2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics . . . . .	35
<b>03</b>	<b>RÉSULTATS</b>	<b>34</b>
	3.1 Plan d'engagement vers la réussite. . . . .	35
	3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence . . . . .	48
	3.3 Procédure d'examen des plaintes. . . . .	50
<b>04</b>	<b>UTILISATION DES RESSOURCES</b>	<b>51</b>
	4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire . . . . .	51
	4.2 Ressources financières. . . . .	51
	4.3 Gestion et contrôle des effectifs. . . . .	53
	4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus . . . . .	54
	4.5 Ressources matérielles et informationnelles. . . . .	55
<b>05</b>	<b>ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL</b>	<b>57</b>
	Rapport de la protectrice de l'élève . . . . .	57



# 01

## PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

### 1.1 LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS EN BREF

Situé en plein cœur de la Gaspésie, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs offre la possibilité de vivre et de travailler dans un environnement naturel, tout en côtoyant des gens dynamiques et dévoués au bien-être et à la réussite de ses élèves. Desservant une population s'étendant sur un territoire de plus de 400 kilomètres, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs accueille des élèves provenant de 14 municipalités, regroupées sous trois municipalités régionales de comté (MRC), soit la Haute-Gaspésie, la Côte-de-Gaspé et le Rocher-Percé.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs c'est aussi :

- Plus de 4000 élèves, jeunes et adultes ;
- 13 écoles primaires ;
- 4 écoles primaires-secondaires ;
- 3 écoles secondaires ;
- 2 centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs est l'un des plus importants employeurs de la Gaspésie. Avec près de 700 employés issus de tous les domaines, travailler au Centre de services scolaire des Chic-Chocs c'est l'assurance d'un emploi gratifiant au service des élèves.



## CLIENTÈLE DES ÉTABLISSEMENTS\*

École	Préscolaire 4 ans	Préscolaire 5 ans	Primaire	Secondaire	Élèves en enseignement à la maison	Total
Primaire						
Escabelle			24		0	24
Saint-Norbert	16	18	76		0	110
De l'Anse	16	44	82		0	142
Gabriel-Le Courtois			178		1	179
Notre-Dame-des-Neiges	2	1	18		1	22
Des Bois-et-Marées	5	6	86		2	99
Saint-Maxime	10	5	37		2	54
Saint-Antoine	2	1	14		0	17
Des Prospecteurs	4	5	36		0	45
Du P'tit Bonheur	9	8	55		0	72
Notre-Dame	0	1	17		3	21
Saint-Paul	3	3	46		2	54
Aux Quatre-vents	19	31	169		0	219
Saint-Joseph-Alban	3	6	46		0	55
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	10	15	97		1	123
Saint-Rosaire	42	62	380		1	485
Notre-Dame-de-Liesse	6	6	49		0	61
Secondaire						
De l'Escabelle				70	0	70
Gabriel-Le Courtois				312	4	316
Saint-Maxime				56	4	60
Des Prospecteurs				31	1	32
Esdras-Minville				66	3	69
Antoine-Roy				182	0	182
C.-E.-Pouliot				462	1	463
<b>TOTAL JEUNES</b>	<b>147</b>	<b>212</b>	<b>1410</b>	<b>1179</b>	<b>26</b>	<b>2974</b>
Centre de formation						
Côte-de-Gaspé						939
Haute-Gaspésie						844
<b>TOTAL ADULTES</b>						<b>1783</b>

\*Données provenant du bilan 4, au 31 août 2023.



## NOMBRE D'ÉLÈVES

Programme, niveau ou ordre d'enseignement	Élèves
Passe-partout et préscolaire 4 ans	147
Préscolaire 5 ans	212
Primaire	1410
Secondaire	1179
Enseignement à la maison	26
<b>Total secteur jeune</b>	<b>2974</b>
Formation générale des adultes et formation professionnelle	1783
<b>Total formation générale adulte et formation professionnelle</b>	<b>1783</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>4757</b>

## SERVICE DE GARDE

Nombre de services de garde en milieu scolaire	12
Nombre d'élèves en fréquentant les services de garde	610

## EMPLOYÉS

Personnel enseignant	371
Personnel professionnel	45
Personnel de soutien	207
Personnel d'encadrement	42
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>665</b>

## TRANSPORT SCOLAIRE

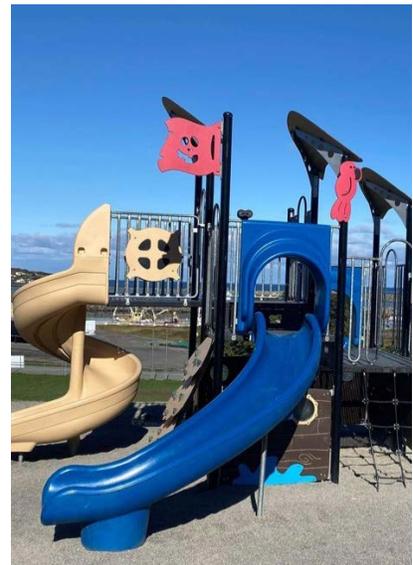
Cette année, le Centre de services scolaire a pu compter sur les services de 17 transporteurs afin de véhiculer 2 543 élèves à chaque jour. Nous avons eu recours à 43 autobus, 19 minibus et 10 berlines pour parcourir les 6 163 km effectués quotidiennement. Cette année, deux autobus électriques se sont ajoutés à la flotte de véhicules. Nous avons également offert le transport du midi à 500 élèves à tous les jours. Pour l'année 2022-2023, le transport scolaire bénéficiait d'un budget de 6 301 691 \$.

TRANSPORT SCOLAIRE	
Nombre d'élèves transportés	2543
Nombre d'autobus	43
Nombre de minibus	19
Nombre de berlines	10
Nombre de transporteurs	17
Nombre de km parcourus quotidiennement	6 143
Nombre d'élèves transportés le midi	500
<b>Budget total du transport</b>	<b>6 301 691 \$</b>

## 1.2 FAITS SAILLANTS

### Inauguration de la cour de l'école Aux Quatre-Vents

En septembre 2022, les membres de la fondation de l'école Aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard ont eu le plaisir de convier la population à l'inauguration officielle de la cour d'école. Depuis 2016, la fondation travaillait à amasser les sommes nécessaires afin de réaliser ce beau projet. Les enfants ont maintenant la chance de bénéficier de nouvelles infrastructures assurant la sécurité de tous.



## Réalisation de vidéos pour le recrutement de personnel

En mai 2023, les employés du centre de services scolaire ont eu la générosité de participer à des vidéos promotionnelles pour le recrutement de personnel. Une vingtaine d'employés dispersés sur l'ensemble du territoire ont pris part à ce grand projet qui a été diffusé sur les ondes de TVA à Rimouski, Québec et Trois-Rivières en plus d'être publié sur nos réseaux sociaux. Ce projet est l'une des réalisations du nouveau comité de travail pour la pénurie et la rétention de la main-d'œuvre. Pour visionner toutes les vidéos réalisées, vous pouvez consulter les liens suivants :

**École Saint-Joseph-Alban** [Voir la vidéo](#)

**École Saint-Rosaire** [Voir la vidéo](#)

**École Esdras-Minville** [Voir la vidéo](#)

**École Notre-Dame-de-Liesse** [Voir la vidéo](#)

**École Saint-Maxime** [Voir la vidéo](#)

**École C.-E.-Pouliot** [Voir la vidéo](#)

**École Gabriel-Le Courtois** [Voir la vidéo](#)

## 100 % des élèves de l'école Esdras-Minville obtiennent leur diplôme d'études secondaires

En juin 2023, tous les élèves finissants de l'école Esdras-Minville ont obtenu leur diplôme d'études secondaires. Un événement qui a été souligné en grand avec les familles et les membres du personnel.



## Tournage pour l'émission Les inventifs à l'école Saint-Maxime

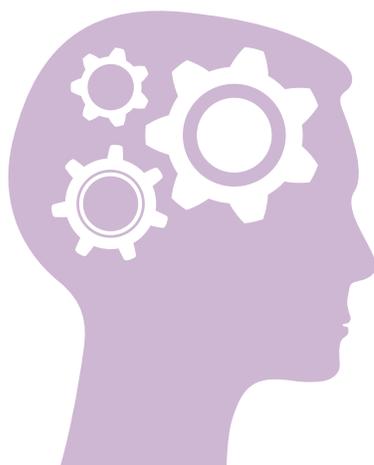
L'école Saint-Maxime a eu la chance d'accueillir Moris Giard, un ancien élève de l'école, ainsi que le célèbre illusionniste monsieur Luc Langevin et l'équipe de Taïga Production afin de faire un tournage pour l'émission Les Inventifs qui est diffusée dans 126 pays via la chaîne TV5.

Monsieur Giard a créé un jeu de société qui a capté l'attention de l'émission Les Inventifs. Ce jeu consiste à activer les systèmes de sécurité d'un laboratoire comportant des rats mutants désirant s'enfuir du laboratoire. Monsieur Giard qui désire faire éditer son jeu « LaboRAToire » en est maintenant à la phase finale qui est de faire remplir des grilles du testeur.

La famille de monsieur Giard et l'école Saint-Maxime mettent de l'avant une belle collaboration. Par le biais de son technicien en travaux pratiques, l'école Saint-Maxime a accompagné monsieur Giard dans l'impression 3D de ses figurines de jeux.

## Mise sur pied d'une infolettre pour les employés du centre de services scolaire

Afin d'améliorer et de favoriser les communications internes, un comité d'employés a été créé afin de mettre sur pied la toute première infolettre du Centre de services scolaire des Chic-Chocs. À raison de cinq parutions par année, L'Écho des Chic-Chocs est transmis à plus de 1000 employés via leur courriel professionnel et relate les nouveautés de l'organisation, fait part des activités spéciales dans les établissements, présente les nouveaux employés et informe sur tous les sujets importants en cours. Ce nouvel outil de communication favorise les échanges entre les employés et permet d'en apprendre davantage sur ce qui se passe sur l'ensemble de notre territoire.



## 1.3 SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES SERVICES

L'année scolaire 2022-2023 s'est amorcée par la restructuration des services éducatifs aux jeunes. Pour ce faire, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a décidé d'ajouter un poste de direction au Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires. L'ajout de ce poste a permis de répartir les dossiers entre deux directions de service, de bonifier ainsi l'appui aux établissements et aux élèves et d'offrir une réponse aux besoins dans les écoles.

Cette restructuration a coïncidé avec l'arrivée de deux nouvelles directions aux ressources éducatives. Par conséquent, une appropriation de la culture du centre de services scolaire et une compréhension des pratiques en place ont été priorisées tout au long de l'année. Une vision commune et un plan d'action ont été élaborés et partagés avec les directions d'établissement et les professionnels. Toutefois, l'objectif premier est toujours celui de permettre aux acteurs qui sont en lien direct avec l'élève d'être mieux outillés pour intervenir efficacement, peu importe la situation. L'élève demeure notre priorité et il est au centre de nos réflexions et de nos actions.

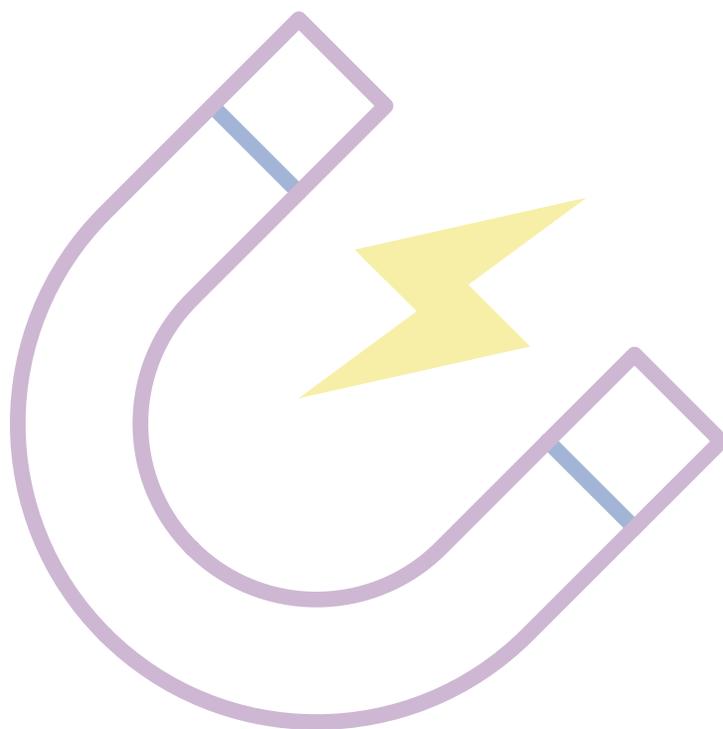
Les directions d'école ont exprimé le désir de poursuivre le travail amorcé en 2021-2022, en lien avec la mise en place des équipes collaboratives efficaces dans leur établissement. La visée principale étant de continuer à appuyer les équipes-écoles dans la mise en place des meilleures pratiques appuyées sur la recherche.

En ce qui a trait aux professionnels, un travail réflexif en lien avec leur rôle en milieu scolaire a été amorcé lors d'un lac-à-l'épaule en juin 2023. Plusieurs constats ont émergé de cette réflexion, dont l'importance d'uniformiser l'offre de service tout en tenant compte des caractéristiques des milieux, du réseautage entre professionnels, peu importe le cadre d'emploi. De plus, les professionnels souhaitent que leur rôle en soit un majoritairement de soutien-conseil.

Les professionnels ont participé à la formation Repérage (Repérer la personne vulnérable au suicide et appliquer les mesures de protection requises) offerte par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie. La politique EHDAA<sup>1</sup> est en cours de révision. Le cadre de référence du service d'éducation spécialisée a été actualisé. Des rencontres pour les enseignants en adaptation scolaire et pour les enseignants qui intègrent des élèves HDAA ont été instaurées afin de faciliter le réseautage et le partage de stratégies gagnantes. Cinq capsules en lien avec la gestion de classe ont été conçues afin d'être déployées au sein de toutes les écoles et diffusées à tout le personnel en 2023-2024. Des programmes pour favoriser le bien-être et la santé mentale des élèves ont été présentés aux directions d'école.

L'ajout d'un ergothérapeute et d'un travailleur social systématique dans l'équipe des professionnels démontre notre désir d'appuyer et de soutenir nos écoles et nos élèves.

Ce ne sont là que quelques exemples qui représentent bien notre volonté à faire ensemble pour la réussite de tous les élèves. L'immensité de notre territoire et tous les défis que cela comporte ne viendront jamais à bout de notre désir de rapprochement pour demeurer auprès de l'élève.



<sup>1</sup> Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

## SERVICES ÉDUCATIFS ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Plusieurs activités ont été réalisées du côté de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle en 2022-2023.

### Valorisation et promotion de la formation professionnelle

Afin de valoriser la formation professionnelle et de faire connaître les différents programmes offerts par nos deux centres de formation, nous avons débuté les travaux pour la mise à jour de notre brochure promotionnelle. Celle-ci sera finalisée en début d'année scolaire 2023-2024.

### Tournée FP 2023

Le 22 février 2023, s'est tenue la Tournée FP 2023 à l'école Gabriel-Le Courtois. Près de 200 élèves de secondaire 3 à 5, provenant de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis ont découvert les formations professionnelles offertes dans les deux centres de formation de notre centre de services scolaire. Des enseignants, des élèves et des membres du personnel du Centre de formation de La Haute-Gaspésie et du Centre de formation de La Côte-de-Gaspé ont présenté chacun des programmes offerts dans nos centres de formation. Les élèves ont ensuite pu visiter des kiosques, poser leurs questions et s'inscrire comme élève d'un jour. Les programmes représentés étaient Secrétariat, Comptabilité, Santé, assistance et soins infirmiers, Soudage - montage, Plomberie et chauffage, Montage de lignes électriques et de télécommunications, Cuisine, Restauration, Électromécanique de systèmes automatisés et AEP Guide chasse et pêche.

Voici un résumé des autres activités qui ont été réalisées dans les divers secteurs des services éducatifs à la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises.



## CENTRE DE FORMATION DE LA HAUTE-GASPÉSIE (CFHG)

### La clientèle desservie

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le Centre de formation de La Haute-Gaspésie a déclaré, incluant les ententes de partenariat, 844 élèves. De ce nombre, 117 élèves ont obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP), 15 élèves ont obtenu une attestation d'études professionnelles (AEP) et 4 ont obtenu un diplôme d'études secondaires (DES).

### Faits saillants

#### Record d'inscriptions au CFHG

Avec 517 demandes d'admission reçues pour le DEP Montage de lignes électriques et de télécommunications le CFHG a battu son record de nombre de demandes d'admission pour une année scolaire.

Le samedi 13 mai 2023, des membres de l'équipe du Centre de formation ont accueilli 253 candidats accompagnés de leurs familles pour les tests de sélection. Les participants ont effectué un test d'aisance en hauteurs, une course d'environ 2,4 km et des tests physiques représentatifs des tâches qu'ils rencontreront dans leur futur métier. Leur force physique, leur endurance, leur attitude et leur détermination ont été mises à l'épreuve.

L'événement a été un véritable succès et les candidats se sont surpassés. Nous remercions l'équipe du CFHG pour sa précieuse implication. L'organisation a démontré à quel point le travail d'équipe permet de relever des défis et de se surpasser.

En étroite collaboration avec Hydro-Québec, le centre a permis à 119 candidats de l'ouest de la province d'effectuer les mêmes épreuves de sélection sur le site d'Hydro-Québec à Varennes le 9 juin 2023.



## Virée des filles, 2<sup>e</sup> édition

Le Centre de formation de la Haute-Gaspésie a tenu la 2<sup>e</sup> édition de la Virée des filles le 18 avril 2023. L'événement a permis à une quinzaine d'élèves de 3<sup>e</sup> secondaire de la Haute-Gaspésie de vivre l'expérience de la formation professionnelle en tant qu'élève d'un jour dans nos programmes de formation traditionnellement masculins, soit Plomberie et chauffage, Conduite d'engins de chantier et Montage de lignes électriques et de télécommunications.

Cet événement a permis de rassembler nos partenaires dans cet objectif commun, soit le Carrefour Jeunesse-Emploi Haute-Gaspésie, Hydro-Québec, le Centre national de conduite d'engins de chantier, le ministère de l'Éducation, la MRC de la Haute-Gaspésie et Les Entreprises Énia Lafontaine.

CHOK IMAGES, photographe professionnel, a pris des photos de l'événement et trois d'entre elles ont été sélectionnées pour la confection d'une affiche Des métiers pour ELLES, et pourquoi pas ? qui sera distribuée dans les écoles secondaires de la Gaspésie et du Bas St-Laurent afin de faire la promotion des filles dans ces formations.



## Médaille de bronze aux Olympiades québécoises des métiers et des technologies 2023

Jérémy Boisvert, élève en Plomberie et chauffage, s'est mérité la médaille de bronze aux Olympiades québécoises des métiers et des technologies 2023. Débrouillard, travaillant et minutieux, Jérémie a été sélectionné pour représenter son programme à la 16<sup>e</sup> édition des Olympiades québécoises des métiers et des technologies. Accompagné de son enseignant, monsieur Marco Murray,

l'élève s'est pratiqué deux fois par semaine pendant deux mois afin d'exceller à cette compétition. Le défi ? Réaliser un système d'évacuation et un système d'alimentation en cuivre.



## AEP Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée

Le CFHG a offert de mars à juin 2023, l'attestation d'études professionnelles (AEP) Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée, afin de former de futurs préposés aux bénéficiaires dans le but d'aider notre réseau de la santé. Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie a offert une bourse de 9 210 \$ et un emploi bien rémunéré aux candidats retenus pour la formation. Après trois mois de formation (375 heures), les élèves ont pu travailler auprès des aînés et des personnes vulnérables, leur permettant ainsi de vivre des expériences humaines enrichissantes.



## AEP Éducatrice, éducateur en service de garde en milieu scolaire

Le Centre de formation de La Haute-Gaspésie a offert l'AEP Service de garde en milieu scolaire de janvier à juin 2023. Les éducatrices ont été formées par trois ressources d'expérience de différentes écoles de notre centre de services scolaire par le biais de cette formation. Les stages ont été effectués en collaboration avec nos écoles primaires. La conciliation travail-études fut un réel atout dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre.



## CENTRE DE FORMATION DE LA CÔTE-DE-GASPÉ (CFCG)

### La clientèle desservie

Malgré une légère diminution des inscriptions en formation professionnelle, les résultats consolidés pour les trois secteurs de formation (formation professionnelle, formation générale aux adultes et ententes de partenariat) montrent une légère progression de la fréquentation au Centre de formation de La Côte-de-Gaspé. Au total, 939 élèves incluant les ententes de partenariat étaient inscrits en 2022-2023. Le nombre d'élèves diplômés en formation générale adulte s'élevait à 17, tandis que du côté de la formation professionnelle, 41 élèves ont obtenu leur diplôme.

Parmi notre clientèle, 55 élèves provenant de l'international étudiaient dans l'un ou l'autre de nos programmes de formation en 2022-2023. Ils représentaient 49 % des inscriptions en formation professionnelle. L'intérêt du secteur administration et commerce était particulièrement marqué auprès de cette clientèle.

### Faits saillants

#### Nouveau régisseur pour la résidence étudiante

Avec l'augmentation du nombre d'élèves provenant de l'étranger, l'attribution de chambres à la résidence a connu un essor au cours des dernières années. Aussi, une pression significative s'est fait ressentir au niveau de la gestion et de l'entretien du bâtiment, d'autant plus qu'il n'est plus envisageable d'arrêter ce service en période estivale ou lors des congés des fêtes puisque de nombreux élèves ne pourraient se loger. Pour assurer le service et répondre aux différents besoins, nous avons procédé à l'embauche d'un régisseur. Cette ressource - cadre a grandement amélioré et simplifié la gestion de la résidence, tant au niveau de l'entretien que des améliorations matérielles et organisationnelles.

#### Location de chambres

Le Centre de formation de La Côte-de-Gaspé a déployé une offre de location estivale de chambres et a même récemment pris entente pour louer une vingtaine de chambres aux travailleurs philippins engagés par l'entreprise LM Wind Power à Gaspé. Les revenus perçus grâce à cette activité permettent de consolider notre offre de services à la résidence.

#### Jardins Allant vert

Le printemps 2023 aura vu enfin débiter les travaux du projet de jardins pédagogiques de la classe d'intégration sociale à Gaspé. Le terrassement, les trottoirs d'accès, la dalle pour le kiosque, ainsi que la pose des surfaces synthétiques ont été complétés. Les plantations devraient normalement pouvoir se concrétiser au printemps 2024, tout comme l'installation du mobilier.

## LE SERVICE AUX ENTREPRISES

En 2022-2023, le Service aux entreprises a diversifié son offre de formation. Notamment, des travailleurs mexicains ont été francisés par nos enseignants des services aux entreprises, et ce, pour nos deux centres de formation. Cette formation est possible avec la collaboration du Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes de notre secteur.

Différentes autres formations ont été offertes par le service aux entreprises en 2022-2023 :

SECTEUR CÔTE-DE-GASPÉ			
Client	Formation / service	Nb part.	Durée (hres) formation
Services Québec	Insertion socioprofessionnelle	10	905
Navanex	Francisation sur mesure architecture navale	1	72
Population	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	13	30
Ville de Gaspé	Chariot élévateur	13	11,5
Les Pêcheries Marinard	Chariot élévateur	14	13
Plusieurs entreprises	Chariot élévateur	15	12,5
Plusieurs entreprises	Chariot élévateur	6	8,5
Bleuets Newport	Chariot élévateur	9	10
Ministère du transport	Pont roulant et élingage	24	26
Usine de congélation Newport	Chariot élévateur	13	19
Les Pêcheries Marinard	Francisation	40	240
Crevette du Nord Atlantique Inc.	Francisation	18	105
Manoir St-Augustin	Compétence 6 (Loi 90)	4	15
Population	Hygiène et salubrité alimentaires-manipulateur	2	4
Marina Vieux-Port	Accompagnement en cuisine	1	110
Garde Côtière	Pont roulant et élingage	8	10,5
CGER	Pont roulant, élingage et Chariot	6	11,5

SECTEUR HAUTE-GASPÉSIE			
Client	Formation / service	Nb part.	Durée (hres) formation
Services Québec	Insertion socioprofessionnelle	5	494
TÉLUS (Est Québec)	Montage à l'éperon, manipulation d'échelle, signalisation et risques électriques	8	28
TÉLUS	Reprise montage à l'éperon	1	2
TÉLUS Baie-Comeau	Montage à l'éperon, manipulation d'échelle, signalisation et risques électriques	7	15
Poissonnerie Blanchette	Francisation - Phase I	13	64
			63,5
Poissonnerie Blanchette	Francisation - Phase II	13	100
Éoliennes Mont-Louis SEC	Chariot élévateur	6	7
Armoires des Monts	Chariot élévateur	5	7
CGER SADM	Pont roulant et élingage	4,5	1
CGER SADM	Chariot élévateur	2,5	2
Population	Hygiène et salubrité alimentaires-manipulateur	11	6
Population	Hygiène et salubrité alimentaires-manipulation	13	6
Population	Hygiène et salubrité alimentaires-manipulateur	14	6
Population	PDSP	5	7

### Recrutement international

Nous poursuivons nos démarches de recrutement à l'international afin de combler les cohortes de nos deux centres de formation.

Nous avons participé au Mois du Québec en Europe avec la collaboration d'Objectif Québec. Nous avons fait la promotion de nos programmes aux étudiants français désirant venir étudier dans notre belle région.

308 demandes ont été reçues pour étudier dans nos centres de formation. Pour le Centre de formation de la Côte-de-Gaspé, 55 étudiants internationaux ont suivi une formation. De ce nombre, certains étaient des élèves débutants et d'autres finissants. En ce qui a trait au Centre de formation de la Haute-Gaspésie, 6 élèves internationaux ont suivi des formations en 2022-2023.

## Reconnaissance des acquis et des compétences

Notre Centre de services scolaire des Chic-Chocs fait de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans différents programmes de formation professionnelle.

En 2022-2023, pour 7 demandes (pour différents programmes), 3 dossiers ont été acceptés pour le processus de reconnaissance des acquis et des compétences.

# 02 GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

## 2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Membres parents	
Frédéric Côté (vice-président) : District 4	Alexandra Girard : District 3
Julie Pariseau (présidente) : District 5	2 postes vacants : District 1 et 2
Membres du personnel	
Patricia Banville	Personnel d'encadrement (avec droit de vote)
Pascale Déry	Enseignante
André Hughes	Personnel d'encadrement (sans droit de vote)
Claudie Malouin	Personnel professionnel non-enseignant
Carline Minville	Directrice d'établissement d'enseignement
Aucun représentant	Personnel de soutien
Membres de la communauté	
Antonio J. Blouin	Membre possédant une expertise en gestion des ressources financières ou matérielles
Yves Galipeau	Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Félix Guay-Vachon	Membre issu du milieu communautaire (18 à 35 ans)
Josée Roussy	Membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Anik Truchon	Membre issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

## SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 août 2022	Séance ordinaire
30 septembre 2022	Séance extraordinaire
25 octobre 2022	Séance ordinaire
13 décembre 2022	Séance ordinaire
21 février 2023	Séance ordinaire
28 mars 2023	Séance extraordinaire
25 avril 2023	Séance ordinaire
20 juin 2023	Séance ordinaire

### Décisions du conseil d'administration

Tout au long de l'année 2022-2023, les membres du conseil d'administration ont eu à prendre plusieurs décisions. Voici les plus marquantes de la dernière année.

- Renouvellement des contrats avec les transporteurs scolaires ;
- Dénomination de la bibliothèque de l'école C.-E.-Pouliot au nom de Maurice-Joncas ;
- Approbation du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027.

## 2.2 AUTRES COMITÉS DE GOUVERNANCE

Le Centre de services scolaire collabore avec plusieurs personnes qui font partie de nos différents comités. En voici la liste.

### COMITÉ EHDAA (ÉLÈVES HANDICAPÉS ET EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE)

Annie Boucher	Parent
Christelle Denis	Parent
Karine Denis	Parent
Isabelle Dubé	Centre de Pédiatrie sociale en communauté pour organisme des services EHDAA
Myriam Dumaresq	Parent
Stéphanie Fournier	Personnel professionnel
Katia Gagnon	Directrice Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
Véronique Lelièvre-Gagnon	Parent
Josée Packwood	Direction d'établissement
Sarah-Maude Poirier	Parent
Luc Riffou	Parent
Alex Sasseville	Personnel de soutien

## COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Pascale Déry	Membre du conseil d'administration
Yves Galipeau	Président
Yves Marcotte	Secrétaire général
Anik Truchon	Membre du conseil d'administration

## COMITÉ DE PARENTS

Guillaume Bérubé	Écoles Saint-Norbert et De l'Escabelle
Frédéric Côté	École Saint-Rosaire et de la Découverte
David Dubreuil	École Gabriel-Le Courtois
Chantal Dufort	École C.-E.-Pouliot
Myriam Dumaresq	Représentante du comité EHDA École Saint-Rosaire et de la Découverte
Nancy Kenny	École Saint-Maxime
Marietta Omoa	Écoles Esdras-Minville et du P'tit-Bonheur
Christiane Rheault	École de l'Anse
Dave Synnott	École Saint-Joseph-Alban

## COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

### Direction générale

Josée Synnott	Directrice générale par intérim
Steven Richard	Directeur général adjoint par intérim

### Directions de services

Luc Chrétien	Directeur des Services éducatifs adultes et de la formation professionnelle
Isabelle Gagné	Directrice par intérim des Services éducatifs jeunes
Katia Gagnon	Directrice du Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
Steve Miousse	Directeur par intérim du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
Martin Roy	Directeur du Service des ressources financières

### Directions d'établissement

Nancy Bouchard	Directrice d'école
Brian Boucher	Directeur d'école
Steve Boulay	Directeur d'école
Dorys Gagné	Directrice d'école par intérim
Mélanie Gaudreault	Directrice de centre de formation par intérim
Patrick Lefebvre	Directeur de centre de formation
Nathalie Mercier	Directrice d'école
Carline Minville	Directrice d'école
Patricia Rioux	Directrice d'école

## COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION

### Direction générale

Josée Synnott	Directrice générale par intérim
Steven Richard	Directeur général adjoint par intérim

### Directions d'établissement

Nancy Bouchard	École aux-Quatre-Vents
Brian Boucher	Écoles Saint-Antoine & Saint-Maxime
Steve Boulay	École C.-E.-Pouliot
Joanie Cloutier	Écoles des Prospecteurs & Notre-Dame
Marie-Pierre Côté Nancy Bouchard (intérim)	École Antoine-Roy
Isabelle Gagné Dorys Gagné (intérim)	Écoles des Bois-et-Marées & Notre-Dame-des-Neiges
Mélanie Gaudreault (intérim)	Centre de formation de La Haute-Gaspésie
Isabelle Landry	École Gabriel-Le-Courtois
Patrick Lefebvre	Centre de formation de La Côte-de-Gaspé
Nathalie Mercier	Écoles Saint-Norbert & de l'Escabelle
Carline Minville	Écoles du P'tit Bonheur & Esdras-Minville
Line Miville	École de l'Anse
Manon Packwood Luc Chrétien (intérim)	École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur
Manon Packwood Sylvie Denis (intérim)	École Saint-Paul
Josée Packwood	Écoles Notre-Dame-de-Liesse & Saint-Joseph-Alban
Patricia Rioux	École Saint-Rosaire et de la Découverte

### Directions adjointes d'établissement

Jérôme Bernier-Auclair	École Gabriel-Le Courtois
Virginie Cadotte	École Saint-Rosaire et de la Découverte
Guy Fortin	Centre de formation de La Côte-de-Gaspé
Marie-Claire Lachance (intérim)	École Gabriel-Le Courtois
Jean-François Lagarde (intérim)	Centre de formation de La Haute-Gaspésie
Nathalie Proulx	École Gabriel-Le Courtois
Carl Sirois	École C.-E.-Pouliot

### Personnel d'encadrement

Stéphanie Côté Patricia Banville (intérim)	Responsable de la gestion administrative
Marie-Ève Bédard	Coordonnatrice du Service des ressources humaines

Luc Chrétien	Directeur des Services éducatifs aux adultes et de la formation professionnelle
Marc-André Collin	Régisseur Centre de formation de La Côte-de-Gaspé
Vanessa Dufresne-Collin	Conseillère en gestion de personnel
Stéphane Dupuis	Directeur du Service des ressources humaines
Nathalie Cotton Isabelle Gagné (intérim)	Directrice des Services éducatifs jeunes
Katia Gagnon	Directrice du Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
André Hughes Joël Bonenfant (intérim)	Directeur du Service des ressources informationnelles et des archives
Jimmy-Lee Jones (intérim)	Coordonnateur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
Yves Marcotte	Secrétaire général et directeur des communications et des affaires corporatives
Dustin McCallum	Régisseur des ressources matérielles (Côte-de-Gaspé)
Martin Roy	Directeur du Service des ressources financières
Rénald Roy	Régisseur des ressources matérielles (Haute-Gaspésie)
David Smith Steve Miousse (intérim)	Directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire



### Comité d'engagement pour la réussite des élèves

Cynthia Boulay (Vicky Cotton en remplacement)	Enseignante (secondaire)
Steve Boulay	Directeur de l'école C.-E.-Pouliot (établissement d'enseignement secondaire)
Jim Cabot-Thibault	Membre issu de la recherche en sciences de l'éducation
Virginie Cadotte	Directrice adjointe de l'école Saint-Rosaire et de la Découverte (établissement d'enseignement primaire)
Jean-Michel Côté	Travailleur social (adulte)
Geneviève Dupuis	Enseignante et orthopédagogue (primaire)
Isabelle Gagné	Directrice par intérim des Services éducatifs jeunes (personnel d'encadrement)
Katia Gagnon	Directrice de l'adaptation scolaire et des Services éducatifs complémentaires (personnel d'encadrement)
Guillaume Gasse	Enseignant (éducation des adultes)
Mélanie Gaudreault	Directrice par intérim du Centre de formation de La Haute-Gaspésie (éducation des adultes)
Christine Landry	Orthopédagogue (adulte et formation professionnelle)
Patrick Lefebvre	Directeur du Centre de formation de la Côte-de-Gaspé (formation professionnelle)
Valérie Mimeault	Enseignante (formation professionnelle)
Steven Richard	Directeur général adjoint par intérim
Josée Synnott	Directrice générale par intérim
Serge Synnott	Agent de liaison (personnel professionnel)

### Comité des ressources humaines

Frédéric Côté	Vice-président du conseil d'administration et Président du comité
Stéphane Dupuis	Directeur du Service des ressources humaines
Josée Roussy	Membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires



Comité de vérification	
Antonio J. Blouin	Président du comité et membre possédant une expertise en gestion des ressources financières et matérielles
Félix Guay-Vachon	Membre issu du milieu communautaire (18 à 35 ans)
Martin Roy	Directeur du Service des ressources financières

Comité consultatif du transport scolaire	
Guillaume Bérubé	Membre du comité de parents
Donald Bourgouin	Commission scolaire Eastern Shores
Jane Bradbury	Commission scolaire Eastern Shores
Joanie Cloutier	Directrice des écoles Notre-Dame & des Prospecteurs
Steve Miousse	Personne-ressource
Ronald Mundle	Commission scolaire Eastern Shores
Steven Richard	Directeur général adjoint par intérim

## 2.3-CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

### CHAPITRE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

### CHAPITRE 2 : DEVOIRS ET OBLIGATIONS

#### SECTION 1 – RÈGLES GÉNÉRALES

1. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité. Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

2. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant ses fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3). Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
3. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.
4. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

## SECTION 2 – SÉANCES

5. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration et aux réunions d'un comité formé par celui-ci auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.
6. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.
7. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.
8. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.
9. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

## SECTION 3 – CONFLIT D'INTÉRÊTS

10. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° : agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne ;

2° : se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

11. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liés ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

12. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.
13. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

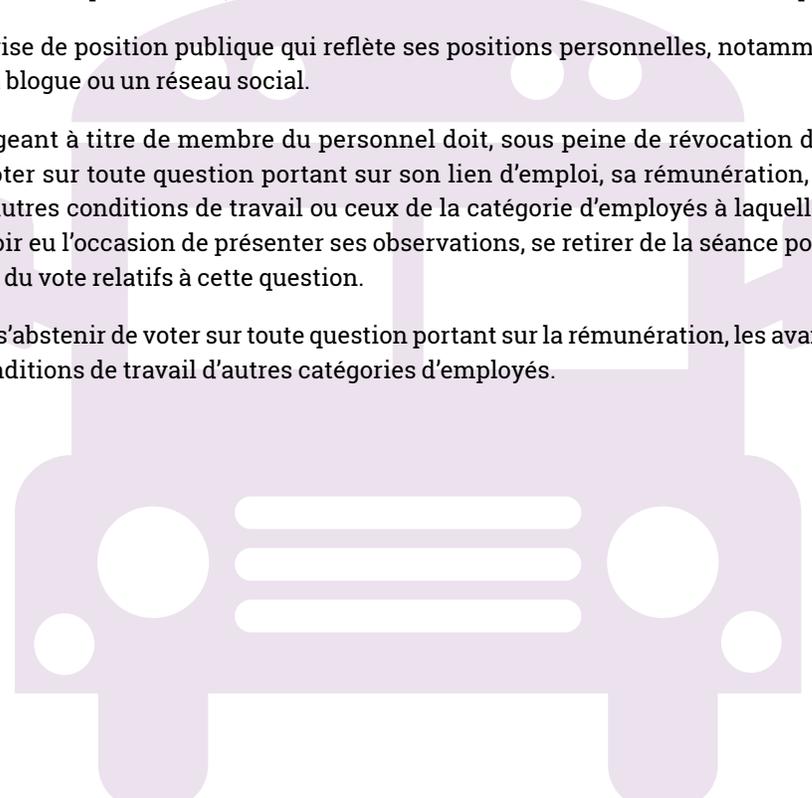
Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

14. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.
15. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.
16. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

17. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :
  - 1° : à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques ;
  - 2° : à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.
18. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.



#### SECTION 4 – CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

- 19.** Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

- 20.** Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.
- 21.** Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

#### SECTION 5 – RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

- 22.** Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

## SECTION 6 – APRÈS-MANDAT

Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

- 1° : s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions ;
- 2° : faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social ;
- 3° : se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire.

## CHAPITRE 3 : PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

23. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.
24. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- 1° : elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation ;
- 2° : elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire ;
- 3° : elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

25. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :
- « Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».
26. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.
27. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.
28. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.
29. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.
30. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

31. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

32. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

- 33.** À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

- 34.** Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° : la réprimande ;

2° : la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours ;

3° : la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

- 35.** Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

36. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

37. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

38. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.
39. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

COLLABORATION  
RESPECT

#### CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

40. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.
41. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévue à l'article 26 du présent règlement soit constitué. Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité.

Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencée avant la constitution du premier comité.

42. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.
43. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.



## 2.4-DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

En vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a adopté, en avril 2010, une politique contenant une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés et a délégué la responsabilité du suivi des divulgations au secrétaire général.

Pour l'année 2022 - 2023, aucune plainte n'a été soumise.

# 03 RÉSULTATS

## 3.1-PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le plan d'engagement vers la réussite est un outil de planification permettant, de façon transparente, de faire connaître à toute la population les engagements du centre de services scolaire dans le but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.

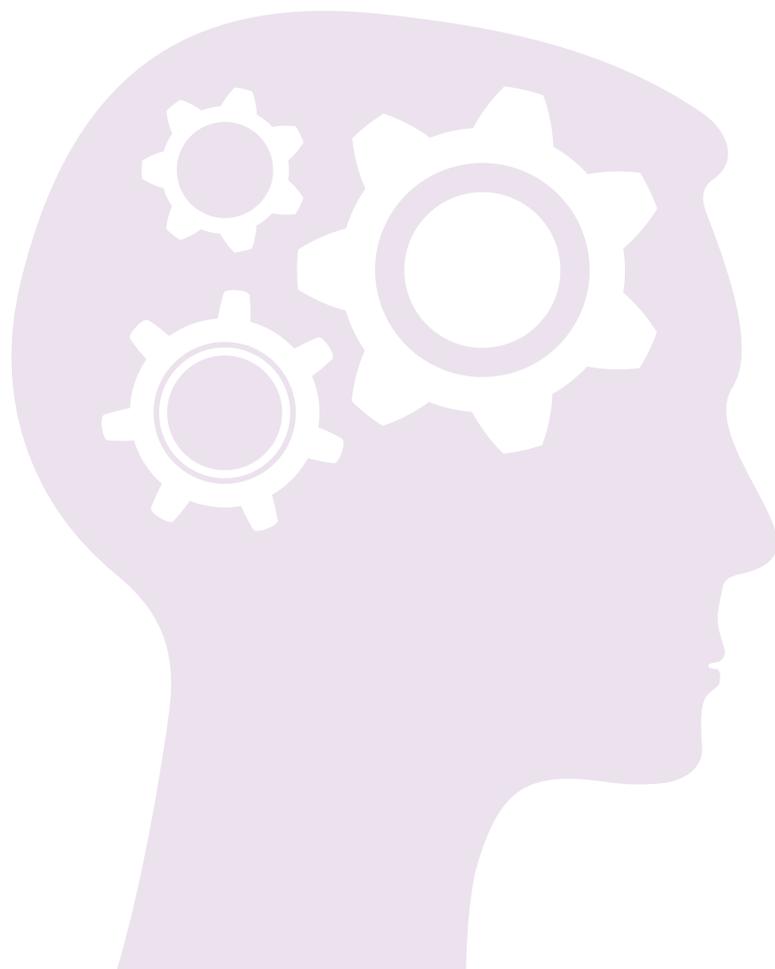
Le plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que le centre de services scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

## ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET INDICATEURS ÉTABLIS PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET SPÉCIFIQUES AU CSS DES CHIC-CHOCS

### OBJECTIF 1

MEQ		INDICATEUR CSSCC		CIBLE CSSCC	
Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de vingt (20) ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES ou DEP).		Améliorer la qualification et la diplomation des élèves de moins de vingt (20) ans après sept (7) ans (Taux de diplomation et de qualification après 7 ans).		78 %	
2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
70,8 %	79,2 %	76,4 %	74,8 %	74,9 %	83,3 %
Cohorte 2010-2011 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019	Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020	Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021	Cohorte 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022

La cible a est atteinte et même dépassée de 5,3 %. Toutefois, cela concerne une cohorte COVID, cohorte qui n'a pas été soumise aux épreuves ministérielles.



## OBJECTIF 2 (Résultats par cohorte)

MEQ			INDICATEUR CSSCC		CIBLE CSSCC	
Réduire de moitié les écarts entre différents groupes d'élèves			Réduire les iniquités entre les garçons et les filles (Taux de diplomation et de qualification après 7 ans)		16 %	
2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
18,7 %	12,2 %	4,1 %	8,0 %	17,6 %	10,9 %	-0,5 %*
Cohorte 2009-2010 suivie jusqu'en 2015-2016	Cohorte 2010-2011 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019	Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020	Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021	Cohorte 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022 *Objectif atteint avec un écart de 0,5 %

Les résultats démontrent que la cible est atteinte et même surpassée. Présentement nous diplomons et qualifions autant de garçons que de filles. Toutefois, cela concerne une cohorte COVID, cohorte qui n'a pas été soumise aux épreuves ministérielles.

## OBJECTIF 2 (Résultats par cohorte)

MEQ		INDICATEUR CSSCC		CIBLE CSSCC	
Réduire de moitié les écarts entre différents groupes d'élèves		Réduire les iniquités entre les élèves HDAA et les autres élèves		35 %	
<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	
ND	34,2 %	45,8 %	41,5 %	24,8 %	
Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019	Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020	Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021	Cohorte 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022	

La cible est atteinte. Toutefois, cela concerne une cohorte COVID, cohorte qui n'a pas été soumise aux épreuves ministérielles.

## OBJECTIF 3 (Résultats de septembre)

MEQ			INDICATEUR CSSCC		CIBLE CSSCC	
Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à treize (13) ans ou plus au secondaire, dans le réseau public			Diminuer la proportion d'élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)		15 %	
<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
19,9 %	17,5 %	17,3 %	13,4 %	10,7 %	11,8 %	28,5 %

La cible n'a pas été atteinte et l'augmentation du nombre d'élèves qui entrent au secondaire à 13 ans est préoccupante. Une analyse approfondie sera à effectuer pour la prochaine année scolaire.

## OBJECTIF 4 (Résultats de juin)

MEQ			INDICATEUR CSSCC		CIBLE CSSCC	
Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire, dans le réseau public.			Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la quatrième (4 <sup>e</sup> ) année du primaire.		91 %	
<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
88,2 %	78,8 %	91,6 %	ND	ND	84,7 %	86,3 %

Bien que nous n'ayons pas atteint notre cible, nous n'en sommes pas très loin. Nous sommes satisfaits de ce résultat surtout si nous tenons compte que nous sommes en période postpandémie.

## ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES PROPRES AU CSS DES CHIC-CHOCS

### Orientation

Faire bouger les élèves du primaire soixante (60) minutes par jour.

### Objectif

Assurer aux élèves du primaire, soixante (60) minutes d'activités par jour, selon les modalités diversifiées, déterminées par chaque école primaire.

En 2022-2023, toutes nos écoles ont bénéficié de la mesure « À l'école, on bouge ! » Nous avons donc atteint la cible de 100 %.

# LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DES ÉLÈVES

## ENJEU 1 : L'INTERVENTION RAPIDE CONTINUE ET CONCERTÉE POUR LES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

### Orientation

Agir rapidement, de façon continue et concertée auprès des élèves qui présentent des facteurs de vulnérabilité et des difficultés d'apprentissage, notamment pour les apprentissages fondamentaux

### Objectif 1

Hausser les taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique par année du primaire et du secondaire pour les élèves ayant un plan d'intervention actif, en mettant en œuvre les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives.

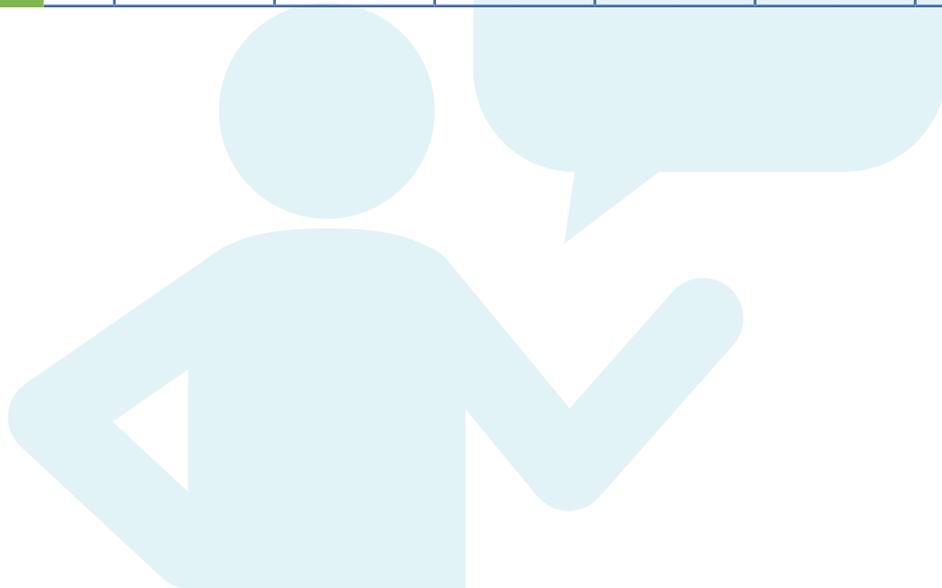
#### Indicateur

Taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique par année du primaire et du secondaire pour les élèves ayant un plan d'intervention actif.

#### Cible

Hausse de 3 points des taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique, à chaque niveau du primaire et du secondaire, pour les élèves ayant un Plan d'intervention actif.

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Français lecture Primaire	1	67,39	65,96	77,55	44,44	69,64	47,90
	2	73,47	81,97	77,59	91,80	74,19	80,77
	3	60,66	75	72,58	62,67	71,43	66,70
	4	65,15	67,78	78,69	74,60	75,90	74,10
	5	69,23	72,73	68,89	73,91	74,60	85,70
	6	75,68	83,58	80,70	75,00	84,93	79,87



Français Écriture Primaire		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	1	69,57	74,47	73,47	46,30	60,71	54,20
	2	79,17	83,61	87,93	77,05	82,26	75,80
	3	65,57	81,67	80,65	61,33	70,00	71,21
	4	71,21	82,22	85,00	73,02	80,72	76,50
	5	81,54	66,67	70,00	73,91	79,37	88,11
	6	82,67	85,07	87,72	75,00	93,15	85,10

Mathématique Primaire		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	1	65,22	78,72	88,24	57,41	73,68	60,40
	2	71,43	88,52	72,41	86,89	80,65	82,30
	3	77,05	78,33	93,55	64,86	70,42	69,70
	4	70,77	76,40	81,97	80,95	80,49	84,00
	5	75,00	60,00	73,03	75,00	85,71	80,50
	6	70,67	77,61	87,72	80,95	87,67	87,70

Nous constatons que la cible n'est pas atteinte dans la majorité des niveaux et des matières au primaire. Il faudra porter une attention particulière aux moyens mis en place dans les plans d'intervention (PI), pour soutenir ces élèves et au suivi de ces moyens.

Français Lecture Secondaire		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	1	ND	100	ND	ND	ND	68,80
	2	74,24	66,67	71,43	76,83	71,01	70,90
	3	75,00	70,24	78,57	79,25	73,00	78,30
	4	80,30	70,77	85,29	75,00	78,82	78,90
	5	71,43	76,92	83,08	75,61	80,30	77,00

Français Écriture Secondaire		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	1	50,00	100	ND	ND	ND	76,90
	2	80,00	75,00	71,43	71,95	78,26	70,10
	3	78,05	86,59	78,05	79,25	82,00	81,70
	4	75,76	72,31	87,88	79,17	76,47	83,20
	5	80,85	73,08	92,31	92,68	74,24	73,00

Mathématique Secondaire		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	1	68,93	84,92	88,99	68,60	66,37	66,10
	2	59,74	65,48	76,64	71,57	71,79	72,10
	3	57,78	57,30	82,18	62,83	64,04	73,80
	4	75,00	71,83	71,21	74,29	75,00	ND
	5	68,18	74,51	89,39	82,50	77,27	ND

En français lecture, écriture et mathématique au secondaire, on note une baisse des résultats. Il est à noter que ces résultats n'incluent pas les épreuves ministérielles en secondaire 4 et 5.

## Objectif 2

Hausser les taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique par année du primaire et du secondaire pour tous les élèves en mettant en œuvre les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives.

### Indicateur

Moyennes en lecture, en écriture et en mathématique, à chaque niveau du primaire et du secondaire pour tous les élèves.

### Cible

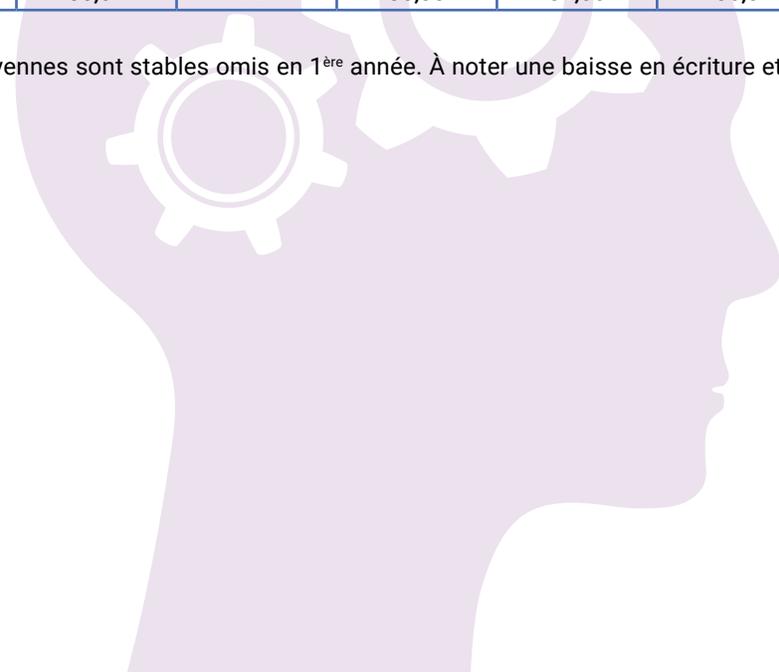
Hausse de 3 points des taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique, à chaque niveau du primaire et du secondaire, pour tous les élèves.

Français lecture Primaire		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	1	81,56	82,15	84,88	81,15	82,52	75
	2	80,45	80,79	79,94	80,80	80,89	79
	3	75,35	76,73	75,61	75,95	75,63	75,1
	4	74,98	74,70	78,45	75,75	75,53	74,5
	5	76,54	74,73	74,56	77,31	76,85	75,2
	6	75,64	78,51	76,50	76,76	78,35	78,4

Français Écriture Primaire		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	1	80,15	80,89	81,81	79,36	80,59	75,9
	2	80,31	79,65	79,40	78,64	78,30	71,7
	3	75,52	78,37	77,88	74,65	76,57	73,6
	4	74,63	77,16	78,63	76,92	76,04	73,1
	5	77,19	74,97	73,87	76,54	76,33	74,9
	6	77,55	77,57	77,91	77,36	80,09	76,2

Mathématique Primaire		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	1	82,91	83,75	ND	82,40	83,12	78,9
	2	82,78	81,91	ND	80,78	82,02	78,8
	3	78,43	80,43	ND	78,18	80,08	74,2
	4	77,59	79,36	ND	79,91	78,52	79,6
	5	78,18	75,31	ND	78,06	79,42	74,6
	6	78,60	80,01	ND	80,38	81,05	80,8

En français lecture au primaire, les moyennes sont stables omis en 1<sup>ère</sup> année. À noter une baisse en écriture et en mathématiques.



Français lecture Secondaire		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	1	73,75	73,00	ND	ND	ND	72,5
	2	73,82	72,09	74,87	76,26	75,20	75,1
	3	76,15	72,67	76,20	76,43	76,81	75,3
	4	75,11	73,20	77,15	75,13	77,10	77,0
	5	76,27	77,38	77,86	77,65	76,05	75,6

Français Écriture Secondaire		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	1	73	65	ND	ND	ND	74,0
	2	75,66	74,71	74,63	75,58	76,03	73,4
	3	75,70	76,91	73,89	74,98	76,66	76,4
	4	77,33	75,22	77,52	76,05	75,34	76,0
	5	75,24	75,36	78,37	78,81	77,11	73,1

Mathématique Secondaire		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	1	74,13	77,93	ND	76,69	74,13	73,0
	2	71,49	71,60	ND	76,29	78,04	73,6
	3	70,20	71,00	78	72,37	73,49	73,4
	4	74,52	73,91	74,73	72,89	76,11	75,3
	5	72,92	74,17	78,56	75,84	74,06	77,3

En français au secondaire, les moyennes sont relativement stables pour les 5 dernières années. En mathématique, c'est aussi assez stable, quoique nous notons une légère tendance à la baisse sauf en secondaire 5.

# ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF FAVORABLE À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

**ENJEU 1 : OFFRIR UN MILIEU DE VIE SCOLAIRE STIMULANT, BIENVEILLANT, SAIN ET SÉCURITAIRE FAVORISANT LA MOTIVATION À VENIR À L'ÉCOLE ET LE DÉSIR DE PERSÉVÉRER DANS SON CHEMINEMENT SCOLAIRE.**

## Objectif 1

Augmenter la persévérance scolaire et la motivation à venir à l'école en privilégiant la bienveillance au cœur de l'intervention éducative, notamment dans la relation maître-élève.

### Indicateur 1

**Taux de sorties sans diplôme ou qualification**

Les derniers résultats connus sont ceux de 2019-2020. Le taux de 10,9 % est un excellent résultat qui place notre centre de services scolaire avec quatre points de mieux que l'ensemble du réseau public québécois, qui se trouve à 14,9 %. Tout en étant très satisfait de cette marque, le défi est maintenant de garder une stabilité à ce niveau et de viser encore l'amélioration, dans la mesure du possible. Nos habitudes de suivis et de relance auprès des élèves en danger de décrochage portent leurs fruits.

### Indicateur 2

**Taux d'absentéisme des élèves du secondaire, FGA et FP**

La gestion de la présence à l'école pour les élèves du secondaire montre une augmentation du taux d'absentéisme. Nous travaillons à améliorer ce résultat en 2023-2024, en nous assurant d'un meilleur suivi au quotidien à l'endroit des élèves pour qui l'absentéisme est un problème chronique. Du côté de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, la situation est demeurée stable.

## Objectif 2

Former les élèves et le personnel de tous les ordres d'enseignement à une utilisation saine et responsable des TIC.

Tout au long de l'année, des formations ont été offertes aux enseignants de façon continue. Aussi, des intervenants en classe ont permis d'offrir de la formation en robotique. Les professionnels des services éducatifs sont allés à la rencontre des élèves et des enseignants directement dans les classes pour travailler avec ces derniers. Ils ont expérimenté, entre autres, l'outil « Mains sur les touches ». Une tournée des écoles a été faite pour assurer la mise en place du plan d'action numérique du CSSCC.

Un comité pédago-numérique a été formé et chaque école est représentée par un ou une enseignante. Nous pouvons donc confirmer que 100 % des écoles et des centres ont été couverts par des activités de formation.

## ENJEU 2 : UNE INTERVENTION ÉDUCATIVE ET PÉDAGOGIQUE DE QUALITÉ

### Orientation 1

Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives, des difficultés d'apprentissage, notamment pour les apprentissages fondamentaux.

### Objectif 1

Mettre en place, dans toutes les écoles et les centres, des équipes collaboratives efficaces tout en répondant aux besoins de formation qui en découlent, notamment pour les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives.

La majorité des écoles ont mis en place des équipes collaboratives. Cependant, l'efficacité de ces équipes est encore difficilement mesurable. Les écoles bénéficient du soutien des conseillers pédagogiques en tout temps.

### Orientation 2

Développer des stratégies de recrutement et de rétention de personnel de qualité

### Objectif 1

Diversifier les stratégies de recrutement du personnel en pénurie, dans un contexte de région éloignée et d'une demande croissante.

Après avoir expérimenté l'efficacité du site internet Jobillico, nous avons décidé de renouveler notre abonnement pour maintenir notre grande visibilité. Ce dernier vient en complément à nos affichages sur notre nouveau site internet, sur Facebook et sur LinkedIn.

Nous avons mis sur pied un comité de travail pour contrer la pénurie de la main-d'œuvre, lequel travaille à trouver des solutions innovantes pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre. À titre d'exemple, celui-ci est à l'origine du montage des capsules vidéo avec des membres du personnel de diverses catégories d'emploi et de tous nos secteurs. Celles-ci ont été retravaillées pour une télédiffusion sur TVA à Trois-Rivières, Québec et Rimouski, en plus d'être visibles intégralement sur notre page Facebook. Ces capsules ont été vues à grande échelle et ont montré tout le dynamisme de notre personnel.

Nous avons augmenté notre présence dans plusieurs salons de l'emploi tel que le Salon études et carrière au Stade Olympique à Montréal et Journée carrière à l'Université du Québec à Rimouski, tout en présentant notre nouveau code QR donnant un accès direct à nos offres d'emploi.

## Objectif 2

Assurer des modalités d'accueil et d'insertion professionnelle à tous les nouveaux employés.

Le comité multidisciplinaire sur l'insertion professionnelle poursuit ses excellents travaux. Ce dernier a complété la sélection de nos enseignantes et enseignants mentors qui ont débuté leurs travaux en janvier 2023. Tant les enseignants mentors que les mentorés apprécient les rencontres et échanges constructifs que ce programme leur permet, et ce, en toute confidentialité. En plus du mentorat des enseignantes et enseignants légalement qualifiés, le comité a établi les balises d'un plan d'accompagnement pour les enseignantes et enseignants non légalement qualifiés (NLQ). Ce programme d'accompagnement permet d'outiller cette catégorie d'enseignantes et d'enseignants qui sont nécessaires à la poursuite de notre mission.

Nous avons pris entente avec la TÉLUQ pour former nos enseignantes et enseignants non légalement qualifiés en leur offrant la possibilité de suivre une formation de deuxième cycle (DESS en éducation préscolaire et en enseignement primaire).

## Objectif 3

Voir à la valorisation et à la rétention du personnel.

Un comité sur la valorisation du personnel a été mis en place afin de trouver et développer de nouvelles idées pour valoriser davantage notre personnel et augmenter son sentiment d'appartenance envers l'organisation. Malgré une mise en place tardive en fin d'année scolaire, celui-ci a su se démarquer en décidant d'offrir un sac à dos à l'effigie du centre de services scolaire comme cadeau de la rentrée à tout le personnel. D'autres idées sont à venir.

### ENJEU 3 : LA COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

#### Orientation 1

Promouvoir l'engagement parental.

#### Objectif

Innover dans les modalités de communication et de soutien pour favoriser l'engagement des parents dans la réussite de leur enfant et leur participation à la vie scolaire.

Le module de suivi des observations et des interventions (SOI) de Mozaïk portail est utilisé dans plusieurs écoles secondaires. Il permet une communication plus efficace entre les membres du personnel gravitant autour d'un élève et les parents de ce dernier. En plus de la gestion des absences, des retards et du suivi des résultats, ce qui était déjà possible, les indications sur les comportements positifs et négatifs de l'élève nous permettent de suivre son cheminement de façon encore plus étroite.

## 3.2-LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Le plan de lutte pour prévenir la violence et l'intimidation se déploie en continu dans toutes nos écoles et est accompagné par le service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires. Un intervenant CVI assure le suivi et la continuité du plan dans chacune des écoles.

En 2022-2023, deux rencontres collectives ont eu lieu et avaient comme objectif de favoriser le développement professionnel des intervenants CVI des écoles, de mettre en place un partage de pratiques et de se réseauter pour éviter l'isolement. Appuyé d'une personne-ressource régionale, notre conseiller pédagogique a planifié un calendrier de rencontres et a offert un ensemble de contenus qui visaient des activités réflexives favorisant l'approbation de pratiques efficaces, le réseautage et le partage.

Pour les nouveaux intervenants, une formation de base a eu lieu pour s'approprier les éléments du plan de lutte et les obligations légales, afin de bien comprendre le rôle d'intervenant et connaître les ressources disponibles en soutien à l'intervention. D'autres rencontres ont permis de développer des outils pour faciliter leur travail et pour mieux comprendre les besoins. Plusieurs demandes de soutien ponctuel de la part des directions d'école et des intervenants ont été répondues par le pivot du centre de services scolaire.



### 3.2.1 – SYNTHÈSE DES ÉVÈNEMENTS DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION DÉCLARÉS AU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE

Écoles	Intimidation	Violence	Intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Antoine-Roy	2	17	
Aux Quatre-Vents	7	2	
C.-E.-Pouliot	6		
De l'Anse		21	
De l'Escabelle (secondaire)			
De l'Escabelle (primaire)			
Des Bois-et-Marées			
Des Prospecteurs (primaire)			
Des Prospecteurs (secondaire)			
Du P'tit-Bonheur			
Esdras-Minville			
Gabriel-Le Courtois (primaire)		1	
Gabriel-Le Courtois (secondaire)			
Notre-Dame			
Notre-Dame-de-Liesse			
Notre-Dame-des-Neiges	7		
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur			
Saint-Antoine			
Saint-Joseph-Alban			
Saint-Maxime (primaire)			
Saint-Maxime (secondaire)			
Saint-Norbert	2	19	
Saint-Paul	1		
Saint-Rosaire	5	11	

### 3.2.2 – INTERVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS

Référence : Rapport de la protectrice de l'élève, page 57 du présent document.

### 3.3-PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

En cas d'insatisfaction au regard des services scolaires qu'il a reçus, qu'il reçoit, qu'il aurait dû recevoir ou qu'il requiert, un élève ou ses parents peuvent formuler une plainte selon une procédure comportant trois étapes :

**Étape 1** – Personne directement concernée ou son supérieur.

Pour déposer une plainte, l'élève ou son parent s'adresse tout d'abord à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat.

La personne qui reçoit la plainte a un délai de 10 jours ouvrables pour y répondre.

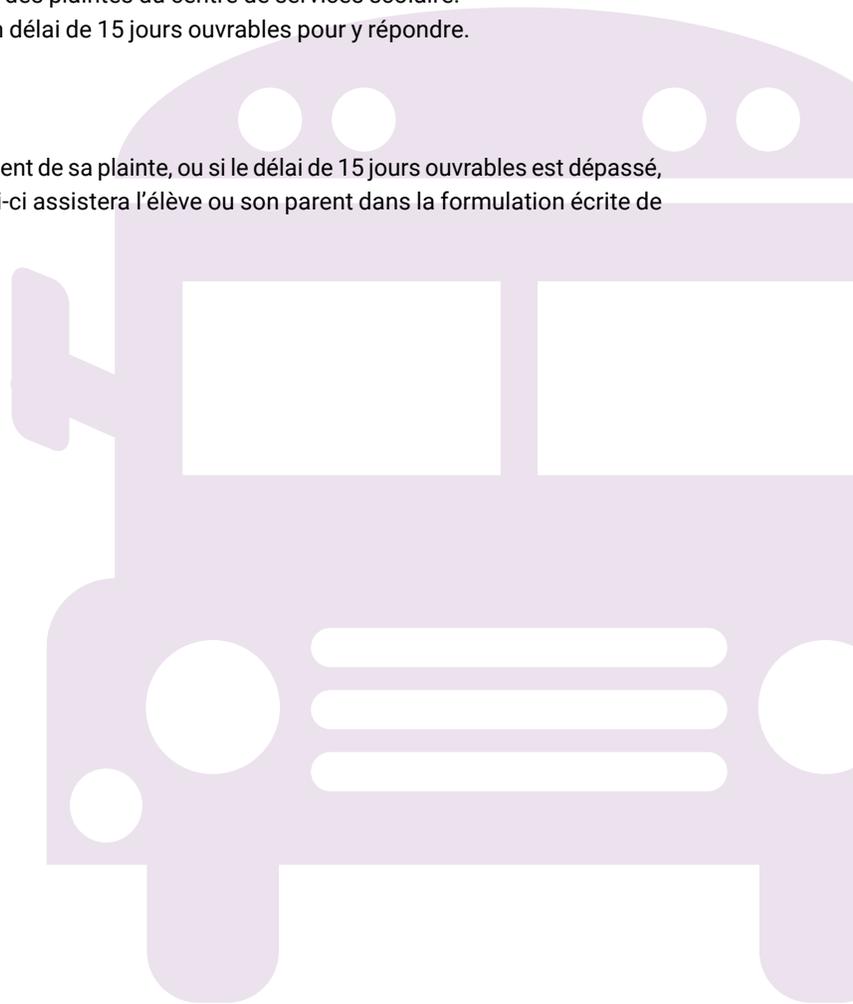
**Étape 2** – Responsable du traitement des plaintes.

Si l'élève ou son parent demeure insatisfait du traitement de sa plainte ou si le délai de 10 jours ouvrables est dépassé, il peut ensuite s'adresser au responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaire.

Le responsable du traitement des plaintes dispose d'un délai de 15 jours ouvrables pour y répondre.

**Étape 3** – Protecteur de l'élève.

Si l'élève ou son parent est toujours insatisfait du traitement de sa plainte, ou si le délai de 15 jours ouvrables est dépassé, il peut communiquer avec le protecteur de l'élève. Celui-ci assistera l'élève ou son parent dans la formulation écrite de sa plainte.



# 04 UTILISATION DES RESSOURCES

## 4.1-RÉPARTITION DES REVENUS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Afin de favoriser la réussite des élèves, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs établit les objectifs, principes et critères de répartition des revenus en fonction du meilleur niveau de ressources requises tout en assurant son équilibre budgétaire. Le cadre budgétaire tient compte ainsi de l'encadrement légal et budgétaire auquel il est soumis, des particularités de sa situation géographique, démographique et socio-économique, de sa situation budgétaire actuelle ainsi que de son Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023. Le document *Règles de répartition des ressources entre les écoles*, les centres et les services, est disponible sur le site web du Centre de services scolaire au [www.csscc.gouv.qc.ca](http://www.csscc.gouv.qc.ca), dans l'onglet Centre de services scolaire, dans la section politiques, règlements et procédures administratives, section 6.0. **Politiques, règlements et procédures administratives – Centre de services scolaire des Chic-Chocs.**

## 4.2-RESSOURCES FINANCIÈRES

Voici l'extrait des états financiers présentant les résultats pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Avec des revenus totaux de 88 604 316 \$ et des dépenses totalisant 78 271 439 \$, le centre de services scolaire a réalisé un excédent des revenus sur les charges de 10 332 877 \$. Les états financiers 2022-2023 résumés peuvent être consultés sur le site internet du Centre de services scolaire dans la section des ressources financières.

### Important

Dans le cadre de l'application au 1<sup>er</sup> juillet 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Centre de services scolaire a comptabilisé, au 30 juin 2022 et 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors services des immobilisations. En lien avec la comptabilisation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, le Centre de services scolaire a comptabilisé une subvention à recevoir. Cette comptabilisation vient affecter de manière significative les résultats de l'exercice 2022-2023.

Il est important ici de mentionner que l'effet net de l'application de la nouvelle norme comptable sur les excédents cumulés du Centre de services scolaire est nul, puisque les dépenses correspondantes à cette obligation ont été constatées au cours des exercices précédents (états financiers redressés par le Ministère). Le revenu a pour sa part été constaté en totalité au cours de l'année 2022-2023, à la suite de l'approbation des crédits gouvernementaux.

En éliminant l'impact de l'application de cette norme, le résultat de l'exercice 2022-2023 serait plutôt de 1 953 617 \$.

ÉTAT DES RÉSULTATS	Résultats Réels 2023	Réels 2022 (redressé)
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023		
	\$	\$
Subvention de fonctionnement du MEQ	68 707 341	64 316 222
Subvention d'investissement	5 902 172	
Autres subventions et contributions	353 454	361 659
Taxe scolaire	1 820 297	1 754 874
Droits de scolarité et frais de scolarisation	470 883	420 628
Ventes de biens et services	3 093 726	2 401 702
Revenus divers	493 352	55 346
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	7 763 091	4 489 254
<b>Total des revenus</b>	<b>88 604 316</b>	<b>73 799 685</b>
 <b>CHARGES</b>		
Activités d'enseignement et de formation	31 308 530	29 356 407
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	18 922 053	17 300 635
Services d'appoint	8 435 264	6 982 280
Activités administratives	5 125 184	4 504 290
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 290 009	13 675 388
(Activités connexes)	2 865 073	701 743
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	-674 674	104 471
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles		
<b>Total des charges</b>	<b>78 271 439</b>	<b>72 625 214</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>10 332 877</b>	<b>1 174 471</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ REDRESSÉ AU 30 JUIN 2022</b>	<b>4 181 849</b>	
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2023</b>	<b>14 514 726</b>	

## 4.3-GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS -TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES-				
	AVRIL 2022 À MARS 2023			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 - Personnel d'encadrement	73 211,19	0,00	73 211,19	49
2 - Personnel professionnel	67 453,66	857,06	68 310,71	65
3 - Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 - Personnel enseignant	505 049,58	1 148,58	506 198,16	781
5 - Personnel de bureau, technicien et assimilé	327 203,05	1 210,16	328 413,22	529
6 - Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 - Ouvriers, personnel d'entretien et de service	73 148,10	1 831,83	74 979,93	74
8 - Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 046 065,58</b>	<b>5 047,62</b>	<b>1 051 113,20</b>	<b>1 498</b>

<p><b>Cible établie par le ministre de l'Éducation (A)</b></p> <p>Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo</p>	976 882 heures
<p><b>Total des heures rémunérées effectuées (B)</b></p> <p>Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo</p>	1 051 113.20 heures
<p><b>Ampleur du dépassement, s'il y a lieu</b></p> <p>Calcul : (C) = (B) – (A)</p>	74 231.20 heures
<p>Respect du niveau de l'effectif</p> <p>Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</p>	<p>Non.</p> <p>Le dépassement est dû :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ À l'arrivée de nouveaux enseignants qui ont pu combler des tâches dans des mesures ministérielles qui restaient vacantes dans les années précédentes ;</li> <li>→ À la décision du CSS de procéder à l'engagement de plusieurs postes desoutien (concierges, ouvriers d'entretien) qui étaient auparavant des tâches qui étaient effectuées par des contractuels.</li> </ul> <p>Le CSS ne considère pas que ces augmentations du niveau d'effectif doivent être rectifiées. En effet, l'apport de nouvelles ressources enseignantes qui peuvent donner un soutien supplémentaire aux élèves, ainsi que l'ajout d'une stabilité professionnelle pour plusieurs postes de soutien, sont des mesures bénéfiques tant aux élèves qu'aux employés que le CSSCC souhaite voir perdurer.</p>

## 4.4-CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS

Nom du Contrat	École	Entrepreneur	Montant du contrat
Honoraires professionnels en architecture (Enveloppe extérieure)	École Saint-Maxime	Ateliers Balsa architectes	44 900,00 \$
Honoraires de surveillance de chantier (Toiture)	École C.-E.-Pouliot	Gestion Defcor inc.	42 625,00 \$
Honoraires professionnels en architecture (Ascenseur)	École Notre-Dame- du-Sacré-Coeur	Proulx-Savard architectes	57 179,00 \$
Honoraires professionnels en ingénierie (Réfection de la toiture)	Des Prospecteurs	WSP	56 000,00 \$
Honoraires professionnels (Plans et devis) (Toiture)	C.-E.-Pouliot	Kwatroe	40 400,00 \$
Honoraires professionnels (Toits plats)	Gabriel-Le Courtois	Kwatroe	43 260,00 \$
Honoraires professionnels (Toiture)	Résidence C.-E.-Pouliot	Gestion Defcor Inc.	29 775,00 \$
Honoraires professionnels en Architecture (Enveloppe et accessibilité)	Centre de services scolaire	Bourbeau Poulx Savard	81 929,00 \$
Honoraires professionnels (Remplacement des balcons et escaliers extérieurs)	École Saint-Rosaire	TetraTech	38 580,00 \$
Services professionnels (Assainissement des systèmes de ventilation)	Esdras-Minville	Aéropur	75 050,00 \$
Service Expert-Conseil Assainissement des systèmes de ventilation)	École C.-E.-Pouliot	Gesfor Poirier Pinchin	27 802,00 \$
Services professionnels (Toiture)	Des Prospecteurs	WSP	49 850,00 \$
Services professionnels (Structure de l'entrée #2)	Saint-Joseph-Alban	TetraTech	30 000,00 \$
Services professionnels en architecture (Toit-Plats)	Gabriel-Le Courtois	Proulx et Savard	113 507,52 \$
Honoraires professionnels (Toiture)	Gabriel-Le Courtois	Gesfor	47 025,00 \$
Honoraires professionnels (Remplacement de l'entrée d'eau)	Saint-Rosaire	TetraTech	42 517,00 \$
Honoraires professionnels en ingénierie (Réaménagement de l'atelier de soudure)	CF Côte-de-Gaspé	Kwatroe	42 000,00 \$
Honoraires professionnels (Réfection de la structure)	Saint-Joseph-Alban	TetraTech	26 500,00 \$
Entretien d'immeuble	Saint-Antoine	Renaud Robinson	27 000,00 \$
Honoraires professionnels (TRANE Entretien et maintenance des refroidisseurs)	Gabriel-Le Coutois C.-E.-Pouliot Antoine-Roy Esdras-Minville Saint-Maxime Escabelle	TRANE	52 940,00 \$

Honoraires professionnels (Mise à jour des superficies du parc immobilier)	Tous les établissements	Proulx et Savard	37 000,00 \$
Transport scolaire (Berline)		Marlène Gasse	28 196,27 \$
Transport scolaire (Berline)		Taxi Déry	185 617,08 \$
Transport scolaire (Berline)		Autobus des monts	204 016,09 \$
Transport scolaire		Transport E.R. Chicoine	67 354,26 \$
Transport scolaire		Autobus Couture & Cahill	79 805,59 \$
Transport scolaire		Investissements Victrice Boulay	350 256,28 \$
Transport scolaire		Transport Gustave Dupuis	301 675,49 \$
Transport scolaire		Linda Chouinard	69 129,45 \$
Transport scolaire		Marlène Francoeur	64 018,00 \$
Transport scolaire		Transport P.F.Couture	91 733,32 \$
Transport scolaire		Transport Cathy Chicoine	230 590,25 \$
Transport scolaire		Transport Cahill	179 606,51 \$
Transport scolaire		Transport Russell Langlais & Fils	383 431,55 \$
Transport scolaire		Autobus des Monts	1 980 093,76 \$
Transport scolaire		Marcel Bilodeau	75 738,82 \$
Transport scolaire		Autobus Synnott inc.	626 576,44 \$
Transport scolaire		Marcel Fournier	91 851,76 \$
Programme de réintégration des employés au travail (Programme PRÉT)		Aux 3 Sources	45 445,19

## 4.5-RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

### RESSOURCES MATÉRIELLES

Grâce à l'obtention d'une subvention de 7 406 285 \$, nous avons pu investir dans le maintien des bâtiments. Nous avons également pu bénéficier d'une subvention de 3 183 746 \$ pour la résorption des bâtiments.

De plus, à la suite de l'installation de 387 lecteurs de CO2, nous avons continué à en faire le suivi durant toute l'année. Enfin, l'implantation du système Maximo s'est poursuivie et se poursuivra au cours de la prochaine année également.

Au cours de la dernière année, nous avons mis en place diverses actions en lien avec le développement durable afin de répondre aux exigences du Ministère. Nous avons d'abord continué le remplacement des fenêtres à l'école Saint-Joseph-Alban, permettant ainsi l'amélioration de la performance énergétique. Nous avons également procédé la première phase de la réfection de la toiture à l'école C.-E.-Pouliot.

## Maintien de l'actif immobilier

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
6 254 529,94 \$	7 161 953,54 \$	3 839 614,10 \$	7 630 316,72 \$

## RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Au service des ressources informationnelles et technologiques, l'année 2022-2023 a débuté avec un manque d'effectif, mais s'est terminée avec l'embauche de deux nouveaux opérateurs à temps plein. Divers travaux d'envergure ont été effectués tout au long de la dernière année, dont celui de la mise en place des mesures de sécurité informatique. Une bonne partie des procédures ont été revues afin de répondre aux exigences ministérielles de la sécurité informatique. Diverses actions ont été posées, dont la mise à jour de tous les systèmes et la planification du déploiement de l'authentification multi-facteurs.

Nous avons également poursuivi nos travaux avec l'implantation d'un programme de formation continue et de sensibilisation permettant aux divers acteurs du milieu de mieux maîtriser les enjeux liés à la sécurité de l'information.

Un autre projet important a été de mettre à niveau notre système de téléphonie IP. Un projet majeur en cours de réalisation, mais qui se terminera l'an prochain. Cette procédure implique une refonte complète de notre réseau de distribution sans fil dans tous nos établissements afin de pouvoir offrir un service de qualité répondant à la demande croissante.

Un formidable projet de location de matériel pédagogique numérique a également débuté cette année et sera lancé officiellement l'année prochaine. Il aura pour but d'optimiser l'utilisation de tous nos équipements péda-go-numériques. Cela confirme la collaboration de plus en plus importante que nous avons avec les services éducatifs et que nous allons maintenir dans les années à venir.

Il ne faut surtout pas oublier que la mission première du Service des ressources informationnelles et technologiques est d'assister les services éducatifs jeunes et adultes, les établissements scolaires ainsi que les services administratifs dans l'utilisation fiable et sécuritaire des technologies de l'information.

# 05 ANNEXE DU RAPPORT ANNUEL

## 5.1-RAPPORT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Dans l'exercice de mon rôle de protectrice de l'élève, aucune plainte portée à mon attention ne concernait ou n'impliquait, directement ou indirectement, une personne apparentée.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023, j'ai reçu 20 communications concernant des situations d'insatisfaction. La majorité de celles-ci n'avaient pas franchi les étapes prévues et ont été redirigées vers le gestionnaire des plaintes du Centre de services scolaire ou la direction concernée. Ces situations étaient en grande proportion reliées aux communications avec les directions des écoles ciblées, plusieurs concernaient le classement d'étudiant qui ne convenait pas au jeune ou à ses parents, la suspension sans justification suffisante, ou encore des délais importants pour obtenir les réponses attendues.

Durant cette même période, deux plaintes m'ont été formulées. L'analyse de celles-ci n'a donné lieu à aucune recommandation. Voici un résumé de leur contenu.

Objet de la plainte	Actions posées
1. Un père me contacte par courriel, expliquant les motifs pour lesquels il souhaite porter plainte contre une éducatrice, à la suite du traitement d'une altercation physique entre son fils et un autre jeune. Selon lui, l'éducatrice a tenté d'intimider son fils en communiquant avec les parents de l'autre jeune afin de les informer et de vérifier s'ils souhaitaient porter plainte à la police. Après avoir communiqué avec le gestionnaire des plaintes, il n'est pas satisfait et considère que le traitement de celle-ci n'a pas été complété.	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Je vérifie les étapes du traitement et je fais un retour au parent en lui fournissant des informations sur les démarches réalisées et les correctifs suggérés. Compte tenu du sujet qui relève du dossier d'un employé, il ne peut être informé des détails, mais plutôt de l'orientation par rapport à son fils.</li><li>→ Le parent comprend cette réalité et accepte ces conclusions.</li></ul>

Objet de la plainte	Actions posées
<p>2. Un jeune adulte en formation professionnelle est suspendu et ses effets personnels sont acheminés à ses parents qui habitent hors région, et ce, sans préavis. Le jeune est inquiet et fébrile par rapport à cette suspension qui est survenue à la suite d'une altercation qui s'est produite à l'extérieur de l'école et le délai de réponse à sa demande le met dans une situation de fragilité extrême.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Après vérification, l'analyse de la situation a été réalisée et on m'informe que le jeune sera réintégré dans sa formation lorsqu'il aura réglé un problème de consommation qui entraîne des difficultés relationnelles majeures.</li> <li>→ Compte tenu de l'état du jeune, je fournis les informations à sa mère qui s'assurera du suivi de la situation.</li> </ul>

En terminant, je tiens à souligner la collaboration active des différents intervenants du Centre de services scolaire dans le traitement des dossiers qui m'ont été soumis et à les remercier.

À compter du 28 août 2023, le Protecteur national de l'élève sera responsable du nouveau mécanisme de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois.

Dans le cadre de cette procédure nationale renouvelée, le Protecteur national de l'élève chapeautera une équipe de protecteurs régionaux de l'élève. Ensemble, ils veilleront à faire respecter les droits des élèves et de leurs parents et s'assureront du traitement uniforme des plaintes d'une région à l'autre du Québec.

## Lise Bernatchez

Protectrice de l'élève